



Compte rendu du CTA du 3 avril 2012

La nouvelle réglementation considère que si un point d'un CTA a été repoussé à l'unanimité par la partie syndicale, un nouveau CTA doit être convoqué pour rediscuter de ce point. C'est la raison pour laquelle un CTA s'est tenu le 3 avril et devait rediscuter essentiellement des suppressions d'emplois. Inutile de dire qu'aucune proposition n'a été formulée par les autorités académiques.

Seul changement, une erreur dans le calcul du barème administratif avait entraîné la suppression d'un emploi de SAENES au LPO Sorel à Honfleur. Cette suppression a été annulée officiellement.

La mobilisation des CIO (alors qu'un fort mouvement de grève était le fait marquant du jour) a "surpris" les autorités académiques qui ont précisé que les discussions étaient entamées depuis un an et que, de toute façon, la rentrée devrait se dérouler normalement malgré les 5 suppressions d'emplois administratifs. Entre 2011 et 2013, un tiers des postes devrait disparaître dans les CIO. Si on devait ôter un tiers des personnels du rectorat, cela correspondrait à 60 administratifs. Imagine-t-on le rectorat avec 60 personnes en moins pour fonctionner ?

Au total, les syndicats présents au CTA ont une nouvelle fois voté "contre" les mesures envisagées.